



## Hausse des créations d'entreprises en 2014, notamment des sociétés

**E**n 2014, 550 700 entreprises ont été créées en France, soit 2 % de plus qu'en 2013. Cette légère hausse est portée par les créations de sociétés (+ 4 % par rapport à 2013) et les demandes d'immatriculations d'auto-entreprises (+ 3 %). Ces demandes forment la majorité des créations d'entreprises depuis la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur en 2009 (51 %). En revanche, le nombre de créations d'autres entreprises individuelles se replie (- 3 % après un essor de + 26 % en 2013).

Tous types d'entreprises confondus, les créations sont en hausse dans la plupart des régions métropolitaines. De même, elles augmentent dans une majorité de secteurs, en particulier dans les activités financières et d'assurance (+ 8 %), le secteur « enseignement, santé humaine et action sociale » (+ 6 %) et l'industrie (+ 5 %).

La grande majorité des nouvelles entreprises n'emploient pas de salarié à leur création : seules 5 % sont employeuses ; hors auto-entrepreneurs, elles sont 10 %. Comme en 2013, l'âge moyen des créateurs d'entreprises individuelles est de 38 ans et la part des créatrices se stabilise à 38 % (33 % il y a dix ans).

Véronique Batto et Sylvie Rousseau, division Infrastructures et répertoire statistiques, Insee

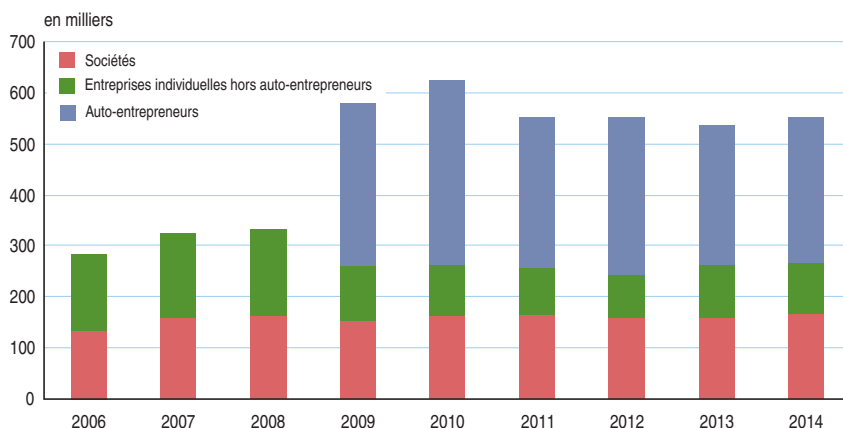
Dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, 550 700 entreprises (*définitions*) ont été créées en 2014 après 538 200 en 2013. Le nombre de créations d'entreprises (*définitions*) augmente ainsi de 2 % à la suite d'une baisse équivalente en 2013 (*figure 1*). Il fluctue autour de 550 000 depuis 2011, après le pic provoqué par la mise en place en 2009 du régime de l'auto-entrepreneur, requalifié micro-entrepreneur depuis décembre 2014 (*définitions*).

Avec 165 700 inscriptions en 2014, le nombre de nouvelles sociétés (*définitions*) s'accroît de 4 % et leur part dans l'ensemble des créations se maintient à 30 %. De même, les immatriculations d'auto-entreprises (283 400 en 2014) augmentent (+ 3 %) après un repli marqué en 2013 (- 11 %). Depuis sa mise en place, ce régime est choisi par une majorité de créateurs, une préférence qui se stabilise à 51 %, après l'engouement des premières années. En 2014, les

auto-entrepreneurs représentent 74 % des seules créations d'entreprises individuelles (EI). À l'opposé, le nombre de créations d'autres entreprises individuelles s'infléchit en 2014 (- 3 %), après une

forte hausse en 2013 (+ 26 %) précédée de quatre années successives de baisse. Globalement, les créations d'entreprises individuelles augmentent légèrement (+ 2 % après - 3 %).

**1** Évolution du nombre de créations d'entreprises



Lecture : en 2014, le nombre de créations de sociétés s'élève à 165 725.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

## Le succès des sociétés par actions simplifiées se confirme

Les sociétés par actions simplifiées (SAS ; *définitions*) continuent à gagner du terrain sur les autres formes sociétaires : en 2014, 39 % des créateurs de sociétés privilégient cette catégorie juridique (après 29 % en 2013 et 19 % en 2012). Toutefois, les sociétés à responsabilité limitée (SARL ; *définitions*) constituent encore la majorité des sociétés nouvellement créées, même si leur part décroît rapidement (57 % en 2014 après 67 % en 2013 et 77 % en 2012). En particulier, les SARL unipersonnelles (*définitions*), qui avaient connu un regain en 2011, ne constituent plus que 22 % des créations de sociétés (*figure 2*). Quant aux autres SARL, elles poursuivent une baisse engagée depuis plusieurs années (35 % en 2014 après 43 % en 2013).

## Regain des créations d'entreprises dans la plupart des secteurs

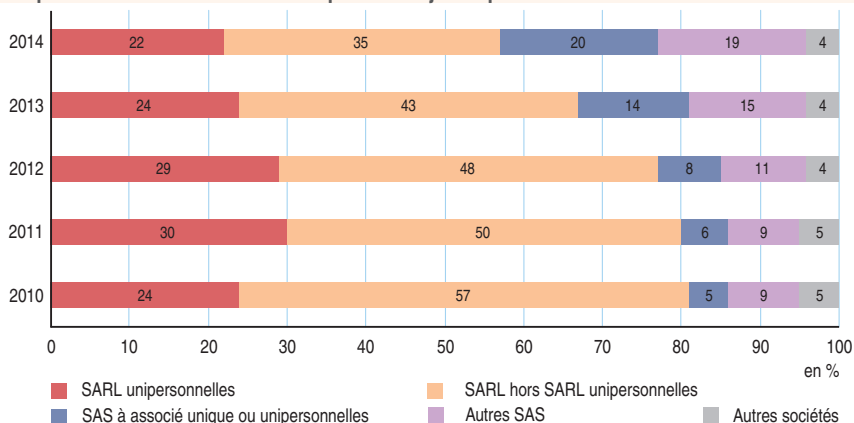
En 2014, les créations d'entreprises sont en hausse dans la plupart des secteurs d'activité,

après le repli quasi général de 2013 (*figure 3*). Les quelques baisses sont par ailleurs plus modérées que l'an passé : -3 % pour la construction (après -6 %), -2 % pour les autres services aux ménages (après -8 %) et -1 % pour le secteur de l'information et la communication (après -4 %). Le nombre de créations fléchit également dans le commerce (-2 %), notamment pour les entreprises individuelles hors auto-entrepreneurs (-14 %). Les secteurs les plus dynamiques sont les activités financières et d'assurance (+8 % en 2014 comme en 2013), le secteur « enseignement, santé humaine et action sociale » (+6 % en 2014 comme en 2013) ainsi que l'industrie (+5 % après -1 %).

Plus précisément, le secteur industriel bénéficie d'un regain d'immatriculations d'auto-entrepreneurs (+11 % après -18 %). Dans ce secteur, les trois activités les plus fréquentes (exercées par plus d'un quart des nouvelles unités) sont la préparation à l'édition, y compris informatique (pré-*presse*) : le nombre de créations y augmente de 10 % par rapport à 2013 ; la fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires (+16 %) ; la

fabrication de vêtements de dessus (+11 %). La hausse des créations s'accélère particulièrement dans le transport et l'entreposage (+35 % après +12 %) où 47 % des nouvelles entreprises se consacrent au transport de voyageurs par taxis (+85 % après +37 %). Cet essor reflète le développement des entreprises de voitures de transport avec chauffeur (VTC) depuis l'entrée en vigueur en octobre 2014 de la loi Thévenoud sur les taxis et VTC. Dans l'hébergement et la restauration, les créations augmentent de 10 % par rapport à 2013, tous types d'entreprises confondus, et de 18 % pour les seuls auto-entrepreneurs. Ainsi, le dynamisme de la restauration de type rapide, pratiquée par près de la moitié des nouvelles entreprises, se confirme (+18 % après +6 %). Le nombre de créations s'accroît également dans le secteur du soutien aux entreprises, quelle que soit la forme juridique choisie (+5 % après -2 %). Les services les plus en vue, proposés par près d'un tiers des nouvelles entreprises du secteur, sont le « conseil pour les affaires et autres conseils de gestion » (+13 % par rapport à 2013) ou le nettoyage courant des bâtiments (+33 %).

## 2 Répartition des sociétés créées par forme juridique



Lecture : en 2014, la part de l'ensemble des SARL parmi les sociétés créées s'établit à 57 %, celle de l'ensemble des SAS à 39 %.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

## Hausse des créations dans de nombreuses régions

Tous types d'entreprises confondus, les créations d'entreprises augmentent en 2014 dans la plupart des régions métropolitaines, après avoir diminué en 2013 (*figure 4*). Cependant, dans les départements d'outre-mer (DOM), à l'exception de Mayotte, la baisse se poursuit. Les activités des entreprises nouvellement créées diffèrent selon leur localisation : 29 % des créations en Île-de-France fournissent des services de soutien aux entreprises, comme près d'une nouvelle entreprise sur cinq installées en Rhône-Alpes ou Pays de la Loire. En revanche, cette part n'atteint pas 10 % à Mayotte où 62 % des créations ont une activité principale dans le commerce, les transports, l'hébergement ou la

## 3 Effectif en 2014 et évolution des créations d'entreprises par secteur d'activité en 2013 et 2014

Secteur d'activité*	Effectif 2014 (en milliers)		Évolution 2013/2012 (en %)		Évolution 2014/2013 (en %)	
	Ensemble	Entreprises hors auto-entrepreneurs	Ensemble	Entreprises hors auto-entrepreneurs	Ensemble	Entreprises hors auto-entrepreneurs
Industrie, dont :	28,5	12,9	-0,9	26,8	4,8	-2,2
Industrie hors production d'électricité	27,7	12,2	-0,7	31,5	7,1	1,7
Construction	76,5	44,0	-6,4	18,8	-3,0	-3,2
Commerce, transports, hébergement et restauration, dont :	152,2	78,9	-0,7	3,5	3,1	0,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	107,8	50,8	-2,5	2,3	-1,7	-4,0
Transports et entreposage	14,8	7,8	11,5	0,9	35,3	14,2
Hébergement et restauration	29,6	20,3	2,3	8,1	10,0	6,9
Information et communication	26,6	10,2	-4,0	-1,9	-1,4	11,4
Activités financières et d'assurance	14,1	12,0	8,0	8,1	8,3	9,9
Activités immobilières	15,9	12,6	-7,3	-7,8	2,5	-4,6
Soutien aux entreprises	117,4	49,4	-2,0	4,4	4,5	4,8
Enseignement, santé humaine et action sociale	64,9	29,8	6,1	7,1	6,0	7,6
Autres services aux ménages	54,6	17,4	-8,2	37,0	-1,5	-1,2
<b>Ensemble</b>	<b>550,7</b>	<b>267,3</b>	<b>-2,1</b>	<b>8,6</b>	<b>2,3</b>	<b>1,5</b>

\* Niveau d'agrégation A 10 de la NAF rév. 2.

Lecture : en 2014, le nombre de créations d'entreprises dans l'industrie s'élève à 28,5 milliers. Cet effectif augmente de 4,8 % par rapport à 2013.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

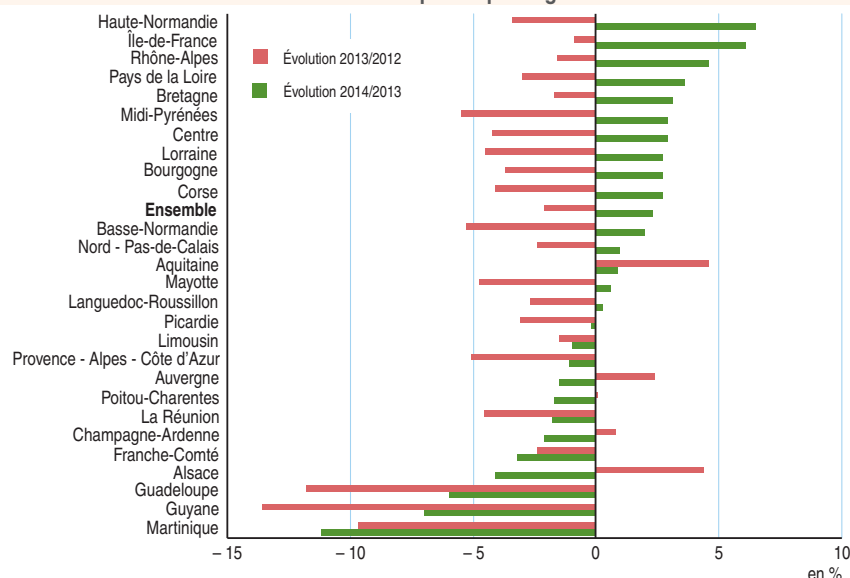
restauration. Par ailleurs, l'Île-de-France se distingue par une part traditionnellement élevée de créations sous forme sociétaire (38 %). Quant aux auto-entrepreneurs, leur part parmi les créations régionales culmine en Bourgogne (61 %), à l'inverse de la Corse ou des DOM où ce régime est moins prisé (respectivement 48 % et 28 %).

### La plupart des entreprises n'emploient pas de salarié à la création

En 2014, seulement 5 % des entreprises sont employeuses au moment de leur création (figure 5). Elles sont 10 % si l'on exclut les auto-entrepreneurs. Les entreprises employeuses

ont en moyenne 2,7 salariés. Les secteurs où les entreprises, y compris auto-entrepreneurs, sont le plus souvent employeuses sont la construction (8 %), le secteur « Commerce, transports, hébergement et restauration » (7 %), en particulier l'hébergement et la restauration (15 %), et l'industrie (6 %). Inversement, les secteurs « Enseignement, santé humaine et action sociale », « Information et communication » ainsi que « Activités immobilières » sont ceux où les nouvelles entreprises se créent le plus souvent sans salarié (98 %). Parmi les entreprises employeuses, l'effectif salarié moyen est le plus élevé dans l'industrie (3,8) et le plus faible dans les activités immobilières (1,7).

#### 4 Évolution du nombre de créations d'entreprises par région en 2013 et 2014



Lecture : en 2014, le nombre de créations d'entreprises est en hausse de 6,5 % en Haute-Normandie. Le profil atypique en Guyane découle essentiellement d'entreprises créées à des fins de défiscalisation par des sociétés d'investissement dans le cadre de la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

#### 5 Créations d'entreprises et nombre moyen de salariés par secteur d'activité en 2014

Secteur d'activité*	Créations sans salarié (en %)		Nombre moyen de salariés (si au moins un salarié)
	parmi l'ensemble des créations	parmi les créations hors auto-entreprises	
Industrie	94,4	87,6	3,8
Construction	91,7	85,6	2,9
Commerce, transports, hébergement et restauration	92,9	86,5	2,6
Information et communication	97,9	94,5	1,9
Activités financières et d'assurance	96,3	95,7	2,3
Activités immobilières	97,9	97,4	1,7
Soutien aux entreprises	97,4	93,8	2,7
Enseignement, santé humaine et action sociale	98,1	95,9	2,6
Autres services aux ménages	96,5	89,2	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>95,2</b>	<b>90,2</b>	<b>2,7</b>

\* Niveau d'agrégation A 10 de la NAF rév. 2.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

#### 6 Répartition des créateurs d'entreprises individuelles par âge en 2014



Lecture : en 2014, 29,2 % des auto-entrepreneurs ont un âge compris entre 30 et 39 ans ; cette proportion est de 30,3 % pour les autres entrepreneurs individuels.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

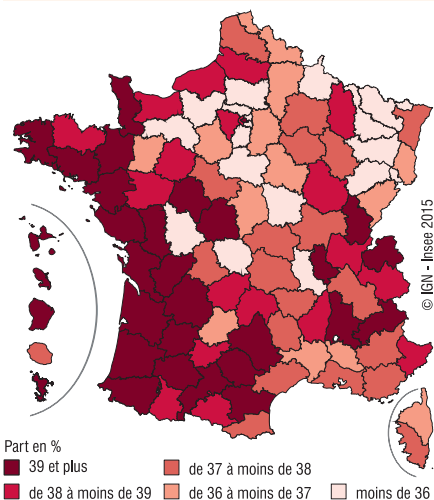
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

### Parmi les entreprises individuelles, la part des créatrices se stabilise à 38 %

En 2014, l'âge moyen des créateurs d'EI, y compris auto-entrepreneurs, se maintient à 38 ans. Les moins de 30 ans et les 60 ans ou plus sont davantage représentés parmi les nouveaux auto-entrepreneurs que chez les créateurs d'autres entreprises individuelles (figure 6). Pour tous les types d'EI, l'âge moyen reste le plus bas dans l'information et la communication (33 ans) et le plus élevé dans les activités immobilières (40 ans). Seuls 192 créateurs d'EI étaient mineurs au moment de leur formalité de création : 45 étaient âgés de 16 ans et 147 avaient 17 ans.

En 2014 comme en 2013, 38 % des EI sont créées par des femmes alors que, dix ans plus tôt, cette part atteignait seulement 33 %. En moyenne, celles-ci sont très légèrement plus jeunes que les hommes. Dans certains secteurs d'activité, les créations d'entreprises sont plus souvent réalisées par des femmes : c'est le cas en particulier de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale ainsi que des « autres services aux ménages » où les femmes sont majoritaires (respectivement 62 % et 54 % de l'ensemble des créations). À l'inverse, les hommes sont très présents dans le secteur de l'information et la communication (80 %) et davantage encore dans celui de la construction (97 %), secteurs traditionnellement très masculins. L'industrie continue à se féminiser : les femmes y réalisent 48 % des créations en 2014, après 47 % en 2013 et 30 % en 2004. Cette tendance à la hausse depuis le début des années 2000 s'est accélérée avec l'instauration du régime de l'auto-entrepreneur. Les femmes représentent en effet la moitié des auto-entrepreneurs de l'industrie. Elles se distinguent en particulier dans la fabrication de bijoux fantaisie et articles similaires et dans celle de vêtements de dessus : dans ces activités, respectivement 91 % et 88 % des auto-entrepreneurs sont des femmes. Selon les régions, la part des créatrices varie entre 34 % et 47 % des EI, avec des taux souvent plus élevés dans les départements de Paris et du littoral atlantique ainsi que dans les DOM (figure 7). ■

## 7 Part des créatrices d'entreprises parmi les créations d'entreprises individuelles par département en 2014



Part en %  
 ■ 39 et plus    ■ de 37 à moins de 38  
 ■ de 38 à moins de 39    ■ de 36 à moins de 37    □ moins de 36  
 Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles  
 Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

### Sources

Pour les créations d'entreprises, les statistiques proviennent du **répertoire des entreprises et des établissements (issu de Sirene)** géré par l'Insee. L'étude porte sur les créations d'entreprises de l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble des services). Ce champ inclut les activités financières. La décomposition en secteurs d'activité utilisée dans cette étude s'appuie, pour l'essentiel, sur le niveau d'agrégation en dix postes dit A10 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008), mais seuls neuf postes sont utilisés, car le champ considéré est hors activités agricoles. Les intitulés de certains postes ont été renommés : ainsi, par exemple, le libellé du poste « Autres activités de services » a été remplacé par « Autres services aux ménages » plus explicite, mais il ne recoupe pas les activités du poste « Services aux particuliers » de la nomenclature d'activités française révision 1 (NAF rév. 1, 2003). Certaines statistiques sont données à un niveau plus fin de la nomenclature (A21, voir sous-classes).

### Définitions

**Entreprises** : sont désignées par « entreprises », dans cette publication, les unités

légalles marchandes inscrites au répertoire des entreprises et des établissements (Sirene). Cela ne correspond pas au concept d'entreprise, acteur économique introduit par la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisé par le décret n° 2008-1354 lorsque l'unité créée est une filiale d'un groupe.

**Créations d'entreprises** : la définition des créations d'entreprises dénombrées par l'Insee s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen. Les créations d'entreprises correspondent aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene, **qui enregistrent un début d'activité** relevant de l'un des cas suivants :

- création de nouveaux moyens de production ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- reprise, par une entreprise nouvelle, des activités d'une autre entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, en termes d'activité et de localisation.

Toutefois, **dans le cas des auto-entrepreneurs**, on ne peut dénombrer des créations au sens du concept européen. Il y a bien immatriculation dans le répertoire Sirene, mais on ne sait pas s'il y aura ou non un début d'activité. On comptabilise donc des **demandes d'immatriculation** ; certaines se traduiront par une vraie création d'activité, d'autres par un démarrage différé, voire jamais réalisé. Une partie de ces demandes, enfin, seront invalidées par l'Acoss : les personnes relevant de la mutualité sociale agricole ou de diverses professions réglementées n'ont en effet pas le droit d'être auto-entrepreneurs, ce qui entraîne finalement le rejet de leur demande. Ces radiations seront prises en compte ultérieurement dans la démographie d'entreprises dite « structurelle ».

**Régime de l'auto-entrepreneur** : ce régime, **requilifié micro-entrepreneur** depuis le 19 décembre 2014, a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le régime offre des

formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social simplifié ;
- du régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM), sauf cas particuliers. Depuis, la dispense a été supprimée, mais l'immatriculation est gratuite.

Ce régime doit être distingué du régime fiscal de la micro-entreprise et de la catégorie des microentreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

**Société** : entité dotée d'une personnalité morale.

**SAS** (société par actions simplifiée) : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital. La SAS est une société de capitaux, ce qui la rapproche de la société anonyme (SA). Elle peut être unipersonnelle, on parle alors de société par actions simplifiée à associé unique (Sasu).

**SARL** (société à responsabilité limitée) : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et dont les pouvoirs (droits de vote, droits sur les bénéfices...) sont proportionnels à la part du capital détenue.

**SARL unipersonnelle** (ou EURL) : SARL constituée par une seule personne qui en détient donc toutes les parts.

### Bibliographie

- Batto V. et Filatriau O., « Hors auto-entreprises, les créations d'entreprises augmentent en 2013 », *Insee Première* n° 1485, janvier 2014.
- Barruel F., Filatriau O., Mariotte H., Thomas S., « Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils », *Insee Première* n° 1487, février 2014.

Direction Générale :  
 18, bd Adolphe-Pinard  
 75675 PARIS CEDEX 14  
**Directeur de la publication** :  
 Jean-Luc Tavemier  
**Rédacteur en chef** :  
 E. Nauze-Fichet  
**Rédacteurs** :  
 J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,  
 C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu  
**Maquette** : B. Rols  
**Impression** : Jouve  
**Code Sage** IP151534  
 ISSN 0997 - 3192  
 © Insee 2015

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :  
[www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :  
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :  
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

